

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, Citoyenneté et Relations
Internationales »

Conseil municipal du 23 juin 2014
Séance du 4 juin 2014

19 Relations internationales – 4èmes Rencontres Internationales de la jeunesse (RIJ) à Krosno (Pologne) - mandats spéciaux

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

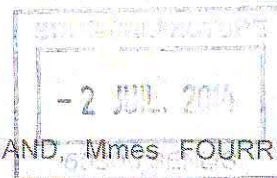
Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, M. ASSAMTI, M. N'DIAYE, M. ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, M. DEME, M. AKABLI, M. LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, DHOURY, M. BOUKHACHBA, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.



Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme JAJAN	Pouvoir à :	Mme DUHIN
M. ABBADI	Pouvoir à :	Mme GOMES-NASCIMENTO
M. MONTES	Pouvoir à :	M. LELONG
Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. DEME
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	Mme MEHADJI
Mme STAMMINGER	Pouvoir à :	M. SERTAIN

Etait absente excusée : Mme OYONO

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38

■ **Rapport de présentation :**

Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée, expose :

Une délégation d'élus de Creil est invitée par le Président de Krosno à participer à la clôture des rencontres internationales de la jeunesse du 21 au 24 août 2014. Afin de répondre à cette invitation, un élu de l'assemblée est appelé à représenter la municipalité.

Il vous est demandé :

- d'approuver le mandat spécial donné pour ce déplacement en Pologne à Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint
- d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement.

Le montant prévisionnel de ces dépenses ne dépassera pas la somme de 400 euros.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission "Culture, Citoyenneté et Relations internationales" en date du 4 juin 2014,
Considérant que la Ville de Creil a contribué à la création des rencontres internationales de la jeunesse et souhaite faire perdurer cet événement multiculturel et international,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 5

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver le mandat spécial donné à Monsieur Jean-Claude CABARET.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les engagements de dépenses relatifs.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, compte 6532/65/RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 JUIN 2014**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le **25/06/2014**

et publication ou notification le **25/06/2014**

en vertu de l'art. L. 2121-29 du Code de l'Équipement, le **25/06/2014**

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raiuy